

## PRESENTATION DU PROJET

### Exposé du projet :

Depuis Septembre 2012, le conseil d'administration de La Barque a décidé de mobiliser toutes les énergies pour rendre les locaux plus fonctionnels et les mettre en conformité avec les normes d'hygiène et de sécurité actuelles:

#### Rénovation du toit de la pièce principale :

Ces travaux déjà réalisés ont été financés de la façon suivante :

- 50 % de fonds propre de la Barque.
- 25 % de dons privés,
- 25 % par des fonds de la réserve parlementaire 2013 (via le ministère des affaires sociales),

#### Rénovation de la cuisine -arrière cuisine :

Reconstruction de la toiture vétuste et non étanche recouvrant la cuisine, l'arrière cuisine et un WC et réaménagement total de ces pièces.

#### Création de toilettes pour personne à mobilité réduite :

Aménagement dans un local existant de toilettes conformes aux exigences en vigueur.

#### Mode de réalisation des travaux

Une Commission Travaux de l'association est chargée du projet et du suivi des travaux. L'association La Barque en est le maître d'ouvrage et a engagé un cabinet maître d'œuvre TECOBA de Châtelleraut.

Des plans détaillant les travaux à réaliser sont à votre disposition dans les locaux de l'association. Les travaux seront accomplis sous la conduite du maître d'œuvre, avec différents types d'intervenants :

- ✓ des **entreprises professionnelles** du bâtiment : charpente, couverture, électricité, plomberie, cloisonnage, isolation, chauffage, sanitaire, carrelage,
- ✓ par une **entreprise intermédiaire** : menuiserie, petite maçonnerie, peinture,
- ✓ par des **bénévoles** de La Barque : démolition, évacuation des gravats, démontage, remontage...

**Le coût des travaux à financer s'élève à 76 500€**

Mode de financement des travaux

- Souscription auprès des membres de la Barque et de ses réseaux,
- Subventions et dons privés,
- Subventions publiques,
- Emprunt bancaire.

Orientez une part de vos impôts pour plus de solidarité

**BON DE SOUSCRIPTION**

**OUI je fais un don** pour soutenir le projet de rénovation de la Barque et permettre le financement des travaux en vue d'améliorer les conditions d'accueil.

Le montant de mon don est de

€

Je souhaite que vous m'adressiez un reçu fiscal pour le joindre à ma déclaration de revenus.

La Barque étant reconnue d'intérêt général,  **votre don ouvre droit à une réduction de l'impôt sur le revenu** à hauteur de 66%, dans la limite de 20% du revenu imposable. Un don de 100€ = 66€ de déduction d'impôts. **Restent à votre charge 34€ seulement.**

**Votre Nom :**

**Votre adresse :**

**Vous pouvez établir un chèque à l'ordre** de l'Association La Barque Naintré (rénovation des locaux) accompagné de ce coupon.